

Rappel - Recensement militaire

Tous les jeunes de 16 ans doivent se présenter à la mairie de leur domicile pour se faire recenser.

Il faut se présenter dans les 3 mois suivant la date d'anniversaire muni du livret de famille ainsi que de la carte d'identité.

Ce recensement permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté qui est obligatoire et permet l'inscription d'office sur les listes électorales.

Plus d'informations sur la page internet <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

Cartes d'identité et passeports

Depuis le 02 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports doivent être adressées aux communes équipées d'un dispositif de recueil biométrique. Les plus proches sont :

Montvilliers : prendre rendez-vous sur le site www.ville-montvilliers.fr rubrique Etat civil ou téléphoner au 02 35 30 28 15 (rdv du lundi au mercredi de 8h30 à 16h30)

Le Havre : prendre rendez-vous sur le site www.lehavre.fr rubrique Etat civil ou téléphoner au 02.35.19.45.45 (rdv du lundi au vendredi de 8h à 17h)

Fécamp : prendre rendez-vous au 02.35.10.60.40 (rdv du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30)

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes d'identité des personnes majeures sont valables 15 ans. Celles émises entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement prolongées de 5 ans.

Pour les mineurs elle reste à 10 ans de validité.

Rappel sécurité

- Respectez les vitesses : 50 km/h sur toutes les routes de Beurepaire et 30 km/h dans le centre bourg
- Pensez à entretenir vos talus sans étaler les déchets sur ceux-ci
- Les haies doivent être taillées à l'aplomb des clôtures en limite de propriété
- Élaguez vos arbres, c'est obligatoire
- Respectez les heures d'usage d'appareils bruyants
- Ne brûlez pas à l'air libre
- Prenez vos dispositions pour empêcher vos animaux de divaguer sur les voies

Les horaires de permanence de la mairie :

- le **lundi** de **10h à 12h** et de **14h à 16h**
- le **mardi** de **10h à 12h** et de **14h à 16h**
- le **jeudi** de **17h30 à 19h** en présence des élus



Etat-civil

Naissances :
Talhia BESSAL, le 13 mars 2019

Décès :
Régis CAUDEBEC, le 11 janvier 2019
Viviane BRISOT, le 14 février 2019

Mariage :
Sophie LOISEAU et Anthony GAINVILLE, le 11 mai 2019
Emilie SANTIAGO et Romain LE ROY, le 08 juin 2019
Alison LECONTE et Julien BRION, le 08 juin 2019

Pacs :
Christine ANGOT et Marc LEBOURG, le 31 janvier 2019

Mélina LEFEVRE et Emilien COLBOC, le 07 mars 2019

Le Maire et les adjoints :

Grégoire Micaux :
02.35.29.99.08
06.81.57.05.43
Carol Gondouin :
02.35.30.82.79
06.08.56.81.12
Christian Lemesle :
02.35.27.16.11
07.86.09.17.67



La vie à Beurepaire



N°33
Été 2019

Le secrétariat sera fermé pour congés du 27 juillet au 15 août 2020

Bonnes vacances!



Édito

Il s'en est fallu de peu que notre village -où il fait bon vivre- perde son indépendance et donc tout ce qui fait sa singularité....

Beurepaire va continuer à être administré par une équipe municipale dynamique, motivée et pleine de bonnes volontés ce qui est une excellente nouvelle vu les mois difficiles que nous avons tous traversés.

Cette pandémie qui a tétanisé une partie de la population nous a permis de prendre conscience de l'essentiel : Nous voulons être en bonne santé et pouvoir continuer à vivre dignement entourés de notre famille et de nos proches. Mais, il y a aussi l'aspiration à comprendre le monde dans lequel nous vivons et à créer collectivement les choses. L'envie de tenter, d'innover, de découvrir, de s'émerveiller est plus que présente désormais!

S'émerveiller encore et toujours :

- d'un coucher de soleil ou d'une pleine lune, d'un paysage (et, Dieu sait qu'ils sont beaux dans nos campagnes !)
- d'un papillon ou d'un oiseau, des retrouvailles avec nos amis, de l'autonomie de nos enfants,
- d'une phrase prononcée, d'une page lue,
- d'un sourire, bien que ce ne soit pas la meilleure période actuellement, il faut bien l'avouer !

S'émerveiller, c'est résister à l'habitude.

S'émerveiller est un moteur pour agir, un levier puissant pour oser, pour se dépasser et faire sa part. S'émerveiller de la VIE tout simplement.

Et vous, pour quoi vous êtes-vous émerveillés aujourd'hui?

Bel été à tous

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Criquetot-l'Esneval :

lundi après-midi 14 h 00 - 18 h 00
mercredi, vendredi et samedi
9 h 00 - 12 h 30 / 14 h 00 - 18 h 00
(Jusqu'à 19h le samedi du 1^{er} avril au 30 septembre)

Horaires des tondeuses et engins motorisés :

du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 14h-20h
le samedi : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 30 - 19 h 00
le dimanche : 10 h 00 - 12 h 00

La Poste 02 35 20 11 77
Gendarmerie 02 35 27 20 17
Pompiers 18
Samu 15
Centre Anti-poison 02 35 88 44 00

Médecins les plus proches :
Maison médicale Criquetot : 02 27 30 58 00
Pharmacie des Halles (Gonneville) : 02 35 20 71 45

STOP aux pesticides

Rappel du Petit Journal n°29 Eté 2018 :

« Beurepaire, comme bon nombre de communes, a choisi de ne plus utiliser, même au cimetière, des produits phytosanitaires très toxiques pour les visiteurs comme pour les agents communaux. De ce fait les herbes folles mais vivantes dites mauvaises herbes se développent. Il faut savoir que ces plantes sont qualifiées ainsi car elle étaient censées soigner les maux.

L'abandon des produits toxiques entraîne inévitablement une modification de l'aspect du cimetière qui va devenir plus vert et plus herbeux. Le cimetière de demain va se rapprocher des ambiances de cimetière d'antan où la végétation était beaucoup plus présente et acceptée.

Le désherbage manuel prend beaucoup de temps. C'est pourquoi la commune envisage de faire comme ailleurs, un cimetière enherbé en supprimant tout ce qui est gravier ou gravillon tout en gardant une allée dallée pour permettre aux personnes en fauteuil de se rendre jusqu'au porche de l'église.

Il est rappelé que chacun peut entretenir les abords de sa concession comme il doit le faire devant chez lui.

Pour ceux qui le souhaitent la commune dispose de plaquettes sur ces sujets de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie.

N'oubliez pas qu'au 1^{er} janvier 2019, plus personne ne devra utiliser ces produits. Il y va de votre et de notre santé. Pensez aux générations futures. »



Logement

La commune disposera à la fin de l'année d'un logement disponible de type T4 sur 2 étages composé de 3 chambres, d'une salle de douche, d'un salon-séjour avec cuisine ouverte, d'un jardin et d'une place de parking pour une surface habitable de 70.73m². Les animaux y sont déconseillés. Pour plus de renseignements et pour retirer un dossier de candidature, nous vous invitons à venir en mairie.

Centre Marcel Paul

Après de nombreuses années de collaboration avec le Centre Marcel Paul et le CMCAS de Haute Normandie, la commune, devant l'incertitude du devenir de ce centre, a décidé de mettre un terme à la convention d'entretien des espaces verts et de l'occupation des locaux. Cette baisse de charges va permettre à la commune de récupérer l'agent communal qui était détaché à l'entretien extérieur du Centre, pour effectuer des travaux nécessaires et indispensables dans le bourg. Nous limiterons ainsi les dépenses en carburant, en matériel et frais d'entretien.

Fête des parents 2019

Le 25 mai dernier, les élus recevaient les familles dans la salle du conseil municipal. Une rose a été offerte aux dames présentes et le pot de l'amitié, servis par M le Maire et ses adjoints, a été partagé.



Budget communal

Pour l'année 2019, le budget primitif se présente ainsi :

Section de fonctionnement : Ces sont les dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services. Y figurent aussi le remboursement des intérêts des emprunts, les subventions versées, les frais de personnel. On y retrouve aussi les recettes liées aux impôts locaux, les dotations de l'Etat et de la Communauté Urbaine et les services municipaux payants.

Dépenses : 286 456.56€

- charges à caractère général (eau, EDF, fournitures, entretien des bâtiments...) 64 050€
- charges de personnel et frais assimilés : 96 483.48€
- autres charges de gestion courante (indemnités des élus, SIVOS, subventions...) : 67 024€
- charges financières (intérêts des emprunts) 1 190€
- charges exceptionnelles (livres de prix...) 900€
- dépenses imprévues : 1 500€
- virement à la section d'investissement : 54 309.08€
- amortissement : 1 000€

Recettes : 286 456.56€

- Services municipaux payants (concessions...) 1 635.87€
- impôts et taxes : 84 219€
- dotations et participations : 84 208€
- autres (loyers, repas communal, sponsors...) : 14 670.13€
- report de l'année 2018 : 101 723.56€

Section d'investissement : on y retrouve les dépenses visant à améliorer la qualité ou le renouvellement des équipements municipaux ainsi que le remboursement des emprunts (capital). Les recettes proviennent de l'autofinancement, des subventions de l'état.

Dépenses : 158 256.44€

- Remboursement de l'emprunt : 26 828.56€
- dépenses imprévues : 1 500€
- report négatif 2018 : 57 850.28€
- reste à réaliser 2018 : 8 753.80€
- dépenses d'équipement : 63 323.80€ réparties comme suit : Voirie : 20 204.38€ ; Mairie : 1 000€ ; Ecole : 10 000€ ; PLU : 1 992€ ; Logement communal : 20 831.80€ ; Ossuaire : 13 500€ ; Défense incendie : 10 000€ ; Atelier communal : 4 000€

Recettes : 158 256.44€

- subventions : 16 000€
- dotations : 14 000€
- virement de la section de fonctionnement : 54 309.08€
- amortissement : 1 000€
- report positif 2018 : 72 947.36€

Subventions versées aux associations :

- Comité des fêtes : 700€
- Club des jonquilles : 800€
- Coopérative scolaire de Beurepaire : 1 700€
- Union Sportive Cap de Cauc : 350€
- MFR La Cerlangue : 25€
- Amicale des Sapeurs Pompiers d'Etretat : 100€
- Participation de la commune au budget du SIVOS : 37 524€